

# PrioritéVie<sup>MC</sup>



Votre **protection**  
contre **le risque**  
de maladie grave



## Les Canadiens ont besoin d'une assurance contre le risque de maladie grave

C'est un fait. Au cours de sa vie, un Canadien sur trois sera victime d'une maladie grave qui changera son existence. Passez en revue les statistiques canadiennes suivantes :

### **Cancer**

- Au Canada, un homme sur 2,2 et une femme sur 2,5 auront un cancer au cours de leur vie
- On estime que 62 pour cent des patients atteints du cancer survivront pendant au moins cinq ans après le diagnostic de la maladie

### **Maladie cardiaque**

- On prévoit qu'un homme sur deux et une femme sur trois développeront une maladie cardiaque au cours de leur vie
- Une crise cardiaque se produit toutes les sept minutes
- Plus de 80 pour cent des victimes d'une crise cardiaque qui sont hospitalisées survivent

### **Accident vasculaire cérébral**

- Un accident vasculaire cérébral se produit toutes les dix minutes
- 85 pour cent des victimes d'accident vasculaire cérébral survivent

### **Sclérose en plaques**

- Chaque jour, trois personnes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques
- La sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus fréquente chez les jeunes

### **Maladie d'Alzheimer**

- On estime que 280 000 Canadiens de plus de 65 ans sont atteints de la maladie d'Alzheimer

Les progrès scientifiques dans le domaine médical et l'amélioration de l'espérance de vie font en sorte que vous avez de meilleures chances de survivre à une maladie grave. Toutefois, une maladie grave entraîne souvent un fardeau médical et financier écrasant pour vous et votre famille.

**Sources :** Fondation des maladies du cœur du Canada (2001-2011); Comité directeur de la Société canadienne du cancer : Statistiques canadiennes sur le cancer, 2009. Toronto : Société canadienne du cancer, 2009; Société canadienne du cancer, 2010; Société canadienne de la sclérose en plaques, 2006; Société Alzheimer du Canada, 2008.

Les statistiques indiquées dans cette brochure ont été établies par les sources précitées et ne sont pas basées sur les définitions de maladies graves de la police **PrioritéVie**<sup>MC</sup>. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

## Survivre à une maladie grave peut entraîner un fardeau médical et financier écrasant.

## Y êtes-vous préparé?



## Assurance contre le risque de maladie grave PrioritéVie

Protection financière et accès aux services médicaux ainsi qu'aux services de consultation et de soutien

La Canada-Vie<sup>MC</sup> est l'un des principaux fournisseurs de produits d'assurance individuelle contre le risque de maladie grave auprès des Canadiens d'après l'assurance en vigueur et le revenu en nouvelles primes. L'assurance contre le risque de maladie grave **PrioritéVie** prévoit le versement d'une prestation forfaitaire unique, si vous êtes atteint d'une condition médicale couverte satisfaisant à l'une des définitions expliquées dans la police et que la période de survie a été satisfaite.

La période de survie pour la plupart des conditions couvertes est de 30 jours. L'assurance **PrioritéVie** est une prestation versée du vivant de l'assuré, ce qui signifie qu'elle vous est remise pendant que vous êtes en vie et que vous pouvez en disposer comme bon vous semble.

L'assurance **PrioritéVie** prévoit aussi l'accès aux services médicaux offerts par Best Doctors<sup>MD</sup>\* et aux services de consultation et de soutien proposés par Shepell • fgi<sup>MC</sup>\*. Best Doctors et Shepell • fgi n'exigeront de vous aucune somme d'argent en contrepartie des services décrits dans cette brochure. Les services de Best Doctors visent à fournir de l'information supplémentaire aux patients et à leur médecin traitant afin de les aider à améliorer leurs chances de succès à la suite de l'établissement d'un diagnostic de maladie grave couverte. Shepell • fgi vous offre, à vous et à votre principal soignant, une variété de services de consultation et de soutien.

\* La Canada-Vie n'est pas tenue d'offrir les services de Best Doctors, Inc. ou de Shepell • fgi décrits dans cette brochure et peut modifier ou annuler l'accès à ces services en tout temps, sans préavis.

## PrioritéVie couvre 24 maladies ou affections graves

- Accident vasculaire cérébral
- Anémie aplastique
- Brûlures graves
- Cancer constituant un danger de mort
- Cécité
- Chirurgie aortique
- Coma
- Crise cardiaque
- Greffe d'un organe principal
- Infection par le VIH contractée au travail
- Insuffisance d'un organe principal pendant l'attente d'une greffe
- Insuffisance rénale
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie du motoneurone
- Maladie de Parkinson
- Méningite bactérienne
- Paralyisie
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement de valvules du cœur
- Sclérose en plaques
- Surdit 
- Tumeur c r brale

Les prestations sont vers es si vous avez re u le diagnostic d'une condition m dicale de maladie grave couverte d finie dans votre police.

### Indemniti  d'Aide en cas de maladie

Vous offre une prestation forfaitaire  gale   10 pour cent du montant de la prestation pour maladie grave pouvant atteindre 25 000 \$ advenant l'un ou l'autre des  v nements suivants, mais non les deux :

- Si vous recevez un diagnostic  crit de l'une des formes suivantes de cancer : carcinome canalaire du sein, cancer pr coce de la prostate ou m lanome malin superficiel
- Si vous subissez une angioplastie coronarienne



## Avance en cas d'intervention chirurgicale

Vous offre une avance sur la prestation d'assurance contre le risque de maladie grave pouvant atteindre 15 000 \$ si vous recevez le diagnostic d'une maladie grave définie dans la police et que vous devez subir une intervention chirurgicale en raison de cette maladie grave.

## Caractéristiques et garanties facultatives de **PrioritéVie.** Options souples de paiement, de durée et de protection.

Vous pouvez choisir parmi une gamme d'options quant à la protection et aux primes pour vous aider à satisfaire à vos besoins.

### Don de bienfaisance

Si vous êtes admissibles à des prestations d'assurance contre le risque de maladie grave, la Canada-Vie peut effectuer en votre nom un don de 500 \$ à un organisme de bienfaisance de votre choix approuvé par la Canada-Vie. Ce don n'est pas une obligation contractuelle.



## Garanties et avenants facultatifs

### • **Avenant Perte d'autonomie**

Cet avenant ajoute la Perte d'autonomie aux conditions médicales de maladie grave couvertes aux termes de la police.

La Canada-Vie vous verse une prestation forfaitaire si vous êtes dans l'incapacité totale d'accomplir par vous-même au moins deux des six activités de la vie quotidienne ou si vous souffrez d'une déficience cognitive telle que définie dans l'avenant.

### • **Avenant Second événement**

Cet avenant offre un montant limité d'assurance contre le risque de maladie grave à l'égard d'un cancer constituant un danger de mort si la première demande de règlement a été présentée en raison d'une crise cardiaque ou d'un accident vasculaire cérébral avant l'âge de 65 ans. De même, il protège l'assuré en cas de crise cardiaque s'il avait présenté une première demande de règlement en raison d'un cancer constituant un danger de mort avant l'âge de 65 ans.

### • **Avenant Remboursement de la prime**

Si aucune demande de règlement n'est pas présentée, vous recevrez en totalité ou en partie, les primes admissibles que vous avez payées, et ce, à l'une des dates choisies aux termes de l'avenant.

### • **Avenant Remboursement de la prime au décès**

Cet avenant vous offre une prestation égale à votre prime admissible payée si vous décédez sans avoir présenté de demande de règlement.

## Avenant Exonération des primes

Si vous êtes totalement invalide, selon la définition dans la police, la Canada-Vie effectuée en votre nom le paiement de votre prime.

## PrioritéVie – Enfant<sup>MC</sup>

La Canada-Vie offre une protection autonome d'assurance contre le risque de maladie grave pour les enfants. **PrioritéVie – Enfant<sup>MC</sup>** couvre 24 conditions médicales, dont cinq maladies propres à l'enfance. La protection, en tout ou en partie, peut être transformée en une police pour adulte à l'âge de 25 ans à l'expiration de la police. Si l'avenant Remboursement de la prime à l'expiration est ajouté, la prime admissible peut être remboursée à 25 ans.

## L'expertise quand vous en avez le plus besoin

Best Doctors vous met en contact, vous et votre médecin traitant, avec des spécialistes réputés dans le monde entier afin de confirmer le diagnostic et les recommandations de traitement, sans que vous ayez à quitter votre domicile.

Fondé par un groupe de médecins affiliés à la Harvard Medical School, l'organisme Best Doctors mène des enquêtes sur des professionnels de la santé dans le monde entier pour trouver les médecins qui sont considérés par leurs collègues comme des chefs de file dans leur domaine. Best Doctors consulte alors ces médecins relativement à des cas qui relèvent de leur domaine de compétence.

## Services offerts par Best Doctors

- **InterConsultation<sup>MC</sup>**

Fournit une analyse détaillée de votre dossier médical, une évaluation médicale personnalisée et des recommandations de traitements par des spécialistes associés aux plus éminents établissements médicaux de partout dans le monde, afin d'aider le médecin traitant à déterminer la marche à suivre appropriée.

- **FindBestDoc<sup>MC</sup>**

Fournit les noms et profils professionnels de jusqu'à trois des plus éminents chirurgiens ou autres spécialistes, en fonction de vos préférences géographiques, considérés par d'autres médecins comme les meilleurs dans le traitement de votre maladie.

- **FindBestCare<sup>MC</sup>**

Offre de l'assistance avec les rendez-vous médicaux et une supervision du processus de traitement pour s'assurer de répondre à vos priorités médicales.

Tous les services décrits ci-dessus donnent accès à un conseiller de Best Doctors, soit un infirmier autorisé qui agit comme votre agent de liaison avec les médecins chargés de passer en revue votre dossier, vous tient au courant de l'évolution de la situation et fournit l'assistance voulue relativement à de tels services.

## Des services de consultation et de soutien que l'on apprécie dans les moments difficiles

Shepell • fgi offre des services de conseils professionnels dans tout le pays depuis 1979. Pendant un maximum d'un an après la date de l'établissement d'un diagnostic de maladie grave couverte, vous et votre famille aurez accès aux services suivants.

## Services offerts par Shepell • fgi

- **Services de consultation professionnels**

Des conseillers professionnels offriront un soutien et une assistance en toute confidentialité relativement aux problèmes d'ordre personnel et émotif. Le service comprend jusqu'à 12 séances pour vous et les membres de votre famille immédiate.

- **Services de soutien à la famille**

Des conseillers effectuent des recherches, le cas échéant, au sujet des établissements, de la disponibilité, des frais et des options en ce qui a trait aux soins aux enfants et aux personnes âgées. Des spécialistes de soutien à la famille peuvent aussi être consultés par téléphone pour obtenir de l'information pertinente sur le rôle parental à l'égard des problèmes quotidiens auxquels vous pourriez devoir faire face pendant une maladie grave.

- **Conseils juridiques et financiers**

Consultation financière professionnelle visant à vous aider à planifier le budget quotidien, dans l'optique d'un changement possible de votre situation professionnelle ou financière. Conseils juridiques généraux sur les testaments, les fiducies, la planification successorale ou toute autre question juridique connexe.

- **Diététistes agréés**

Consultation et conseils fournis par des diététistes agréés, au sujet des modifications que vous devrez peut-être apporter à votre alimentation en raison de votre maladie.

- **Site Web Santé et mieux-être**

Un outil informatif en ligne facile à naviguer qui peut vous aider à trouver des solutions pratiques aux problèmes qui ont des conséquences importantes sur votre travail, votre santé ou votre vie. Vous pouvez consulter des centaines d'articles et de ressources qui faciliteront la gestion de votre vie quotidienne.

- **Services de désaccoutumance au tabac**

Soutien et encadrement offerts pour vous aider à renoncer au tabac et à adopter un mode de vie sain et sans fumée.

- **Outil de gestion du stress en ligne**

Programme Web interactif et autorythmé, visant à aider à composer avec les symptômes du stress et à mieux le gérer.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de soins médicaux liés aux services FindBestDoc et FindBestCare doivent être assumés par l'assuré. Pour se prévaloir de ces services, il faut d'abord démontrer sa capacité à en régler les frais. Nous vous recommandons d'informer le médecin traitant que ces services sont disponibles.

Les définitions des maladies et affections graves couvertes qui figurent dans le contrat **PrioritéVie** peuvent être plus restrictives que celles à l'égard desquelles Best Doctors ou Shepell • fgi offrent des services. Ces services peuvent être fournis même si vous n'êtes pas admissible à des prestations en vertu de la police **PrioritéVie**. Toute déclaration ou garantie à l'égard de ces services engage Best Doctors ou Shepell • fgi et non pas la Canada-Vie.



Votre **protection**  
contre **le risque**  
de maladie grave



Soyez prêt et protégez-vous des risques financiers potentiels en cas de maladie grave.

L'assurance **PrioritéVie** ou **PrioritéVie - Enfant** de la Canada-Vie peut vous protéger.

## Des personnes que vous connaissez?

Avez-vous des parents, des amis ou des collaborateurs qui sont ou qui ont été atteints d'une maladie grave?

- Ces personnes pouvaient-elles assumer tous leurs frais médicaux?
- Le versement d'une somme forfaitaire leur aurait-il été profitable après avoir reçu un diagnostic de maladie grave?
- Si ces personnes ou leur conjoint n'ont pas pu retourner au travail à temps plein, ont-elles pu conserver leur mode de vie?
- Ces personnes ont-elles eu accès aux meilleurs spécialistes et traitements médicaux au moment opportun?
- Ont-elles eu accès à des services de consultation et de soutien pour les aider à affronter leur maladie grave?

## À propos de l'assurance contre le risque de maladie grave

Le concept d'assurance contre le risque de maladie grave a été mis au point, en partie, par le docteur Marius Barnard, cardiologue de renommée internationale. Le docteur Barnard a constaté qu'un grand nombre de ses patients subissaient un fardeau émotif après avoir survécu à une maladie grave. Quant au fardeau financier, il mettait souvent en péril le rétablissement de ses patients ou, dans bien des cas, les laissait avec des factures qu'ils avaient de la difficulté à régler lorsqu'ils reprenaient le cours normal de leur vie.

« Vous avez besoin de votre indépendance financière lorsque vous êtes malade, non pas parce que vous allez mourir mais plutôt parce que vous allez vivre », affirme le docteur Barnard.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, visitez notre site Web à l'adresse [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com), ou discutez avec votre conseiller. Pour savoir comment l'assurance contre le risque de maladie grave PrioritéVie et PrioritéVie – Enfant peut répondre à vos besoins, demandez à votre conseiller de vous fournir une illustration.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Cette brochure donne un bref aperçu de certaines caractéristiques d'un programme PrioritéVie. Nous avons déployé tous les efforts possibles pour nous assurer de l'exactitude de ce document; néanmoins, certaines erreurs ou omissions sont possibles. Cette brochure n'est pas un contrat et ne fait pas partie d'un contrat. En cas de divergence entre l'information contenue dans ce document et les conditions de la police, les conditions de la police prévaudront.

**Ensemble, on va plus loin<sup>MC</sup>**